
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 29 juin 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 29 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 11	<u>Sont présents:</u> Laurence DUMAS, Frédéric CANAL, Hubert MIERMONT, Sébastien LAFARGE, Philippe DAYMARD, Céline BREUIL, Valérie DUPEYROUX, Lisette GIRAUD CHAMBRE, Isabelle MORANGE, Jean-François PARSOL, Chrystelle VIGNAU
<u>Votants:</u> 11	<u>Secrétaire de séance:</u> Isabelle MORANGE

Madame GIRAUD CHAMBRE Lisette, conseillère municipale, assiste à la dite séance par visioconférence et exerce donc son droit de vote.

Objet: Proposition de création d'un poste d'adjoint d'animation permanent et de suppression du poste d'agent technique territorial - DE 2021 041

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-3 4° ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation;

Vu le décret n° 2006-596 du 12 mai 2006 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2006-604 du 12 mai 2006 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Considérant que la Commune employeur compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement ;

Considérant le rapport de Madame le Maire qui met en exergue la nécessité de recruter un agent territorial d'animation afin d'assurer des missions de distribution, de service et d'accompagnement des enfants pendant le repas et d'entretien des locaux suite à l'externalisation de la prestation de la cantine scolaire, et de participer à l'animation des temps de garderie et d'entretien et visites de l'église ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet, à compter du 01^{er} septembre 2021, pour 16H07 hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

- De supprimer par conséquent le poste d'adjoint technique territorial à 22H34 hebdomadaire en raison de la décision d'externalisation de la prestation de la cantine scolaire;
- Qu'à défaut de recrutement d'un fonctionnaire, le dit poste pourra être occupé par un contractuel;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut en vigueur.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2021.

Objet: Vote des subventions 2021 aux associations - DE 2021 042

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demande de subventions déposés par les différentes associations communales, cantonales et nationales au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

DECIDE

-D'allouer une enveloppe budgétaire globale répartie comme suit, inscrite à l'article 6574 :

ASSOCIATIONS COMMUNALES

- ? Anciens d'Afrique du Nord de Rilhac Xaintrie : **350.00 €**
- ? Carrefour de l'Amitié section communale de Rilhac Xaintrie : **300.00 €**
- ? Comité des fêtes de Rilhac Xaintrie : **1 000.00 €**
- ? L' Amicale Laïque de Football ASPRB: **1 000.00 €**
- ? Société communale de chasse de Rilhac Xaintrie : **400.00 €**

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

- ? Carrefour de l'Amitié du canton de Saint Privat : **50.00 €**
- ? Association Européenne de la Xaintrie (AEX) : **50.00 €**
- ? Familles Rurales du canton de Saint Privat : **150.00 €**
- ? Comice agricole du canton de Saint Privat : **350.00 €**
- ? Attelage Xaintrie Equidés Passion : **50.00 €**
- ? Chevaux lourds de la Xaintrie : **50.00 €**
- ? Association Patrimoine Animation Xaintrie Blanche (APAX) : **50.00 €**
- ? Xaintrie Tennis de Table : **50.00 €**
- ? Les Xaintrigolos : **50.00 €**
- ? Entente des Barrages de la Xaintrie : **100.00 €**
- ? Familles rurales de Pleaux : **50.00 €**
- ? Association Bouts d'chiffons : **100.00 €**

AUTRES ASSOCIATIONS

- ? CAUE : **100.00 €**
- ? ADAPEI de la Corrèze : **50.00 €**
- ? Association des amis de la BDP 19 : **50.00 €**
- ? Ligue contre la Cancer : **100.00 €**
- ? Promesse institutionnelle Téléthon (AFM) : **100.00 €**
- ? AFSEP (sclérose en plaques) : **100.00 €**
- ? SSIAD de la Xaintrie : **50.00 €**
- ? DDEN 19 : **50.00 €**

- D'allouer des subventions de fonctionnement à des organismes publics :

- ? Budget Assainissement de Rilhac Xaintrie : **24 983.70 €**, article 65737.

Madame le Maire est chargée d'en assurer le règlement sur les crédits prévus au Budget Primitif 2021.

Objet: Admission en non-valeur de titres de recettes sur le Budget ASSAINISSEMENT 2021 - DE 2021 043

Sur proposition de Monsieur le Trésorier d'ARGENTAT,

Vu l'état des restes à recouvrer sur pièces prises en charge actualisé en date du 27 avril 2021,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :
 - Titre 105 de l'exercice 2018 (montant : 132.39 €)
 - Titre 131 de l'exercice 2018 (montant : 74.00 €)
 - Facture 123 – rôle 1 de l'exercice 2017 (montant : 152.18 €)
- Que le montant total de ces titres s'élève à 358.57 € ;
- Que les crédits seront inscrits en dépenses au budget ASSAINISSEMENT 2021 - **article 6541.**

Objet: Admission en non-valeur de titres de recettes sur le Budget COMMUNE 2021 - DE 2021 044

Sur proposition de Monsieur le Trésorier d'ARGENTAT,

Vu l'état des restes à recouvrer sur pièces prises en charge actualisé en date du 27 avril 2021,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

- De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :
 - Titre 134 de l'exercice 2019 (montant : 24.70 €)
 - Titre 127 de l'exercice 2020 (montant : 20.00 €)
 - Titre 109 de l'exercice 2019 (montant : 30.60 €)
 - Titre 299 de l'exercice 2020 (montant : 20.00 €)
 - Titre 299 de l'exercice 2020 (montant : 44.20 €)
- Que le montant total de ces titres s'élève à 139.50 € ;
- Que les crédits seront inscrits en dépenses au budget COMMUNE 2021 - **article 6541.**

Objet: Présentation de devis pour la réfection de la toiture de l'école - DE 2021 045

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la réfection de la toiture arrière de l'école qui est actuellement en mauvais état. En effet, un dégât d'infiltration au niveau du plafond des WC côté maternelle s'est produit début 2021 et il importe de ne pas laisser se dégrader plus l'état actuel de ladite toiture.

Madame le Maire présente ensuite à l'assemblée délibérante un devis relatif à cette opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

- De retenir le devis de l'entreprise BONHOURS de Rilhac-Xaintrie (19), concernant la réfection de la toiture arrière de l'école, pour un montant total de **26 089.00 € HT soit 31 306.80 € TTC**;

- De prévisionner les crédits nécessaires à cette opération au **Budget Primitif 2022**.

Objet: DM 1-2021 ASSAINISSEMENT : Vote de virement de crédits - DE 2021 046

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6155	Entretien et réparations	-358.57	
6145	Créances admises en non valeur	+358.57	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses le virement de crédits indiqué ci-dessus.

Questions diverses

* Tous les habitants de la commune de Rilhac-Xaintrie sont éligibles à la fibre depuis le 15 juin 2021 : chacun peut donc désormais demander à être raccordé, à n'importe quel opérateur que ce soit.

Un courrier à ce sujet va être distribué très prochainement.

* Le problème de la composition du bureau de l'association de la FNACA section communale (depuis le décès de Pierre FOURTET) a été soulevé. Veuillez contacter pour toutes démarches Monsieur LAFARGE Sébastien, conseiller municipal délégué aux anciens combattants.

* Un point sur le cimetière est ensuite fait : la procédure de reprise des concessions présumées abandonnées poursuit son cours. Certains ayants-droits se sont manifestés : ainsi les emplacements désignés ont été retirés de la procédure.

Dans la logique de la démarche entreprise, aucun entretien par les services municipaux n'aura lieu pendant les 3 années de procédure. Il faut en effet prouver leur état complet d'abandon. Le Conseil Municipal souhaite informer la population de cet état de fait.

L'ensemble des délibérations est consultable au secrétariat de mairie.

Le Maire,
DUMAS Laurence

